

Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Triamcinolone Acetonide

N° d'article 84836001

Numéro d'enregistrement

No. CE: 200-948-7 No. CAS 76-25-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG Industriestrasse 35 9101 Herisau

No. de téléphone

0041 (0)71 353 58 58 sdb@haenseler.ch

Adresse email de la personne

responsable pour cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland:145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360FD

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger ***

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence



Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.

P405 Garder sous clef.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient 9-a-fluoro-11-ß,21-dihydroxy-16-a,17-a-isopropylidenedioxypregna-1,4-diene-

3,20-dione

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Réservée aux utilisateurs professionnels.

Autres informations

La vente au grand public est interdit en Suisse

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

9-a-fluoro-11-ß,21-dihydroxy-16-a,17-a-isopropylidenedioxypregna-1,4-diene-3,20-dione

No. CAS 76-25-5 No. EINECS 200-948-7

Concentration >= 50 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Repr. 1B H360

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.).

En cas d'ingestion

Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Provoquer les vomissements et appeler un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Compatible avec tous les produits extincteurs habituels. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

Le produit est combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux. En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Eviter le contact avec des composés organiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 6.1D Matières dangereuses non

combustibles, à toxicité aiguë cat. 3 /

toxiques ou à effet chronique

Classe de stockage (Suisse) 6.1 Matières toxiques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire - Note



Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d'exposition intensive et prolongé eutiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié PVC

Gants de protection

Matériau approprié caoutchouc

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

EtatsolideCouleurblancOdeurfaible

Point de fusion

Valeur 292 à 294 °C Source Fiche de données de sécurité approvisionneur

Point d'éclair

Remarque non déterminé

Densité

Remarque non déterminé

Source Fiche de données de sécurité approvisionneur

Hydrosolubilité

Remarque insoluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des agents d'oxydation.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.4. Conditions à éviter

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, Fluorure d'hydrogène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques



Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

9-a-fluoro-11-ß,21-dihydroxy-16-a,17-a-isopropylidenedioxypregna-1,4-diene-3,20-dione

Substance de référence 9-a-fluoro-11-ß,21-dihydroxy-16-a,17-a-isopropylidenedioxypregna-1,4-

diene-3.20-dione

Espèces souris

DL50 5000 mg/kg Source Fiche de données de sécurité approvisionneur

Sensibilisation (Composants)

9-a-fluoro-11-ß,21-dihydroxy-16-a,17-a-isopropylidenedioxypregna-1,4-diene-3,20-dione

évaluation sensibilisant

Source Fiche de données de sécurité approvisionneur

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit luimême.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

Code de déchets CEE 07 05 déchets provenant de la FFDU des produits

pharmaceutiques



Nom commercial: Triamcinolone Acetonide

Numéro de la matiere: 848360 Version: 3 / CH Date de révision: 04.02.2019

remplace la version: 2 / CH Date d'impression 04.02.19

Emballages contaminés

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	II n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination

WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque Auto-évaluation

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.